

**2016\_CT2\_161**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Délégation de compétence du Conseil de Métropole au Président pour le dépôt d'autorisations et l'ouverture de l'enquête publique liées au projet du BHNS ligne B d'Aix-en-Provence**

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Guy BARRET** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_161-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures**

■ Séance du 12 octobre 2016

03\_2\_09

■ **Délégation de compétence du Conseil de Métropole au Président pour le dépôt d'autorisations et l'ouverture de l'enquête publique liées au projet du BHNS ligne B d'Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

#### ■ Séance du 17 octobre 2016



#### ■ Délégation de compétence du Conseil de Métropole au Président pour le dépôt d'autorisations et l'ouverture de l'enquête publique liées au projet du BHNS ligne B d'Aix-en-Provence

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° HN 010-012/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Président, le Conseil de la Métropole a notamment délégué à son Président des compétences en matière de procédures administratives, pour effectuer, limitativement, le dépôt des dossiers d'urbanisme ainsi que le dépôt des demandes d'autorisation ou de déclaration au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Parallèlement, la réalisation du projet de la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence, dont le programme a été approuvé par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, et dont les études de conception sont en cours en vue d'un lancement des travaux pour le mois de juillet 2017, va nécessiter le dépôt de plusieurs autorisations au titre du Code de l'Urbanisme, mais également, et sans que cette liste soit exhaustive, au titre du Code de l'Environnement, du Code de l'Expropriation et du Code du Patrimoine.

Par ailleurs, la réalisation des travaux d'aménagement de la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence, dont le programme a été approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix n°2015-A204 du 8 octobre 2015 et dont les études de conception sont en cours en vue d'un lancement des travaux pour le mois de juillet 2017, nécessite que le projet soit préalablement soumis à une enquête publique en application de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_161-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Conformément à la délibération HN 009-11/16 CM du 17 mars 2016, le Bureau de la Métropole a reçu délégation du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence « en matière de concertation et d'enquête publique, pour prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouvertures d'enquêtes publiques dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du président en vertu d'un texte particulier, et approuver le cas échéant les dossiers d'enquête publique, qui en découlent, se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement ».

En ce sens, et étant entendu que toutes les questions n'ayant pas fait expressément l'objet d'une délégation au Bureau ou au Président de la Métropole relèvent de la compétence du Conseil de la Métropole, il est proposé, afin de permettre la bonne réalisation du projet de ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence, de déléguer compétence au Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour effectuer le dépôt de toutes les demandes d'autorisation liées au projet de la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence, comme le permet l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que de prendre tous les actes relatifs à l'ouverture et à la conduite de l'enquête publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 8 octobre 2015 approuvant le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n° HN 010-012/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1:**

Le Président reçoit délégation du Conseil de la Métropole pour effectuer toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou toutes demandes d'autorisation et prendre tout acte à cet effet au titre du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement, du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou du Code du Patrimoine pour la réalisation du projet de ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence.

**Article 2:**

Le Président reçoit délégation du Conseil de la Métropole pour prendre tout acte et toutes décisions relatives à l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'enquête publique du projet de BHNS ligne B d'Aix en Provence, et notamment son arrêté d'ouverture et de fermeture.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Délégation de compétence du Conseil de Métropole au Président pour le dépôt d'autorisations et l'ouverture de l'enquête publique liées au projet du BHNS ligne B d'Aix-en-Provence**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_161-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016